

Métropole du Grand Nancy

VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Acte II de la rénovation urbaine : la fin des Courlis

Frédérique Braconnot



150 à 200 personnes ont été relogées par Batigère. Photo Frédérique Braconnot

Depuis le début de cette semaine, cet immeuble de 53 logements est la proie des engins de démolition, en vertu du programme de rénovation urbaine (Acte II) destiné à réhabiliter une partie du quartier Vand’Est. Dans quelques mois, les Serins et les Hulottes subiront le même sort.

Après les paroles, les actes. [Le second programme de rénovation urbaine](#), destiné à redessiner une partie du quartier Vand’Est entre dans une phase concrète et visible. Depuis le début de cette semaine, en effet, le bâtiment « les Courlis », qui abritait près de 200 personnes, soit 53 logements, fait l’objet d’une méthodique démolition. « Dans un premier temps », indique Claire Alix, responsable du développement immobilier au sein de Batigère Grand Est, bailleur social concerné, « il a fallu déshabiller l’édifice, autrement dit le débarrasser de ses parties amiantées, de ses fenêtres et de ses canalisations ». La coquille vide est désormais livrée aux engins de démolition, qui œuvreront un peu plus d’un mois pour faire place nette.

• Typologie plus conforme

« Les locataires ont été relogés par nos soins, au sein de notre parc ; une majorité d’entre eux souhaitant rester sur Vandœuvre », poursuit Claire Alix. D’autres ont trouvé leur bonheur au sein de [l’ancien hôpital Villemin-Maringer](#), qui a fait l’objet d’une vaste et impressionnante réhabilitation.

Mais de réhabilitation, il n’en a pas été question pour les Courlis, qui abritaient des logements dont la typologie n’était plus conforme à la demande. En outre, la municipalité avait clairement exprimé le souhait d’ouvrir ce secteur de ville trop enclavé, vers le reste du quartier.

Dans le courant du premier semestre 2025, les Serins et les Hulottes, soit 143 logements, subiront le même sort, tandis que les Canaris, les Corneilles et les Gélinittes, bâtiments tout proches, feront l’objet d’une opération de rénovation.

• Doter le quartier d’une centralité

L’acte II de cette rénovation urbaine courra jusqu’en 2028, au moins. L’objectif principal étant de doter le quartier d’une centralité qui lui fait défaut. Cœur battant de la ZUP des années 70, la

MJC Étoile, par exemple, déménagera pour investir, sur une place débarrassée du centre commercial Jeanne-d'Arc moribond, une structure neuve ouverte sur le numérique.

De nouveaux commerces dans un bâtiment réunissant aussi des bureaux et des logements sont envisagés à proximité, au même titre qu'un groupe scolaire tout neuf. Le tout desservi par des voies nouvelles, privilégiant les modes de déplacement doux. En parallèle et au terme de ce vaste chantier, une dizaine d'immeubles auront été démolis pour céder la place à des structures plus petites, privilégiant une mixité à la fois sociale et fonctionnelle, associant location et accession à la propriété...

